

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE
MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 2013**

Secteur des opérations régionales – Direction générale des infrastructures communautaires

Examen du rendement du Programme d'aide à la gestion des urgences pendant les inondations de 2011-2012 au Manitoba

DATE D'APPROBATION : 2012-06-23

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>1. Le Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU) doit être davantage lié aux autres programmes d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) afin que le système soit efficace et favorise les solutions à long terme en ce qui a trait à la gestion des urgences et à la résilience des collectivités.</p>	<p>Depuis les inondations de 2011 au Manitoba, la Direction de la gestion des urgences et des enjeux (DGUE) s'est jointe à la Direction générale des infrastructures communautaires (DGIC), et elle a déjà commencé à établir des liens pertinents avec d'autres programmes du Ministère, surtout en ce qui a trait aux mesures d'atténuation et de rétablissement.</p> <p>Le PAGU mettra davantage à contribution le Programme d'immobilisations et d'entretien (PIE) actuel dans le but d'améliorer l'évaluation des risques, les mesures d'atténuation et les systèmes de signalement, et de promouvoir des investissements stratégiques en matière d'infrastructure (aménagement de la collectivité, emplacement de la nouvelle structure, etc.).</p> <p>À l'heure actuelle, les représentants du PAGU travaillent étroitement avec ceux du PIE afin de trouver des façons de renforcer les mesures d'atténuation des urgences au sein des collectivités des Premières Nations vivant dans les réserves. AADNC mettra aussi à contribution les activités en cours de</p>	<p align="center">En cours</p>	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/Justification : En date du 30 septembre 2012</p> <p>L'intégration de la DGUE à la Direction générale des infrastructures communautaires (DGIC) a permis de créer des liens plus solides avec d'autres programmes, comme le programme d'immobilisations et d'entretien, et de renforcer la capacité du Ministère d'appuyer la gestion des urgences parmi les quatre piliers de la gestion des urgences, plus particulièrement les piliers concernant les mesures d'atténuation et le rétablissement.</p> <p>AADNC a engagé un dialogue continu avec Sécurité publique Canada concernant les façons d'élaborer des politiques sur les mesures d'atténuation axées sur les collectivités des Premières Nations. Ces efforts permettront d'éclairer l'établissement de mesures d'atténuation et de solutions à long terme pour la gestion des urgences; ces mesures et solutions seront communiquées au ministre et à la haute direction d'AADNC.</p> <p>SVE : Fermeture du dossier. Progrès suffisants.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE
MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 2013**

Secteur des opérations régionales – Direction générale des infrastructures communautaires			
<i>Examen du rendement du Programme d'aide à la gestion des urgences pendant les inondations de 2011-2012 au Manitoba</i>			
DATE D'APPROBATION : 2012-06-23			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<p>et aider les Premières Nations à le préparer.</p> <p>Le bureau régional d'AADNC au Manitoba confiera à la MANFF le mandat d'adopter une stratégie concernant la mise à jour et l'entretien des plans de gestion des urgences des collectivités. La MANFF devra aussi recueillir une copie des plans définitifs pour les dossiers d'AADNC. C'est le bureau régional d'AADNC au Manitoba qui surveillera cette tâche.</p>	À déterminer	<p>sur pied afin de faciliter le rôle et les responsabilités des partenaires fédéraux, provinciaux et des Premières Nations. Il a été convenu de mettre l'accent sur le retour à la maison des personnes évacuées. L'initiative conjointe visant à mettre à jour les plans de gestion des urgences sera modifiée ultérieurement.</p> <p>SVE : En cours (se poursuit)</p>
<p>3. La DGUE et le bureau régional d'AADNC au Manitoba doivent se pencher sur une échelle des rôles et des responsabilités en matière de gestion des urgences selon la portée et l'ampleur de la situation. Ils doivent notamment déterminer à quel moment le bureau national doit participer aux décisions d'intervention, et préciser la procédure à suivre à cet égard.</p>	<p>Le bureau régional d'AADNC au Manitoba collaborera avec la DGIC afin de mettre au point une structure officielle comportant :</p> <p>A) divers niveaux d'urgence en fonction de la gravité de la situation; B) une échelle des rôles et des responsabilités en matière de gestion des urgences qui correspondent à chaque niveau.</p> <p>Cette structure éclaircira le rôle du bureau national dans le processus décisionnel en situation d'urgence.</p> <p>Les plans régionaux de gestion des urgences d'AADNC seront modifiés en conséquence.</p>	2013-2014 – 3 ^e trimestre	
<p>4. Le bureau régional d'AADNC au Manitoba doit faire le nécessaire</p>	<p>Le bureau régional du Manitoba dotera la province d'une capacité d'intervention</p>	2012-2013 –	État : En cours

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE
MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 2013**

Secteur des opérations régionales – Direction générale des infrastructures communautaires

Examen du rendement du Programme d'aide à la gestion des urgences pendant les inondations de 2011-2012 au Manitoba

DATE D'APPROBATION : 2012-06-23

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>pour pouvoir utiliser l'ensemble du Système de commandement des interventions (SCI) en situation d'urgence à l'avenir.</p>	<p>répondant aux besoins du SCI, qui permettra aux organismes et aux ressources de coordonner leurs efforts afin d'intervenir, de maîtriser la situation d'urgence et de l'atténuer de façon sécuritaire.</p> <p>Par le fait même, le bureau régional d'AADNC au Manitoba s'attardera aux meilleures pratiques et à d'autres exemples dans la région pour former une équipe d'intervention efficace qui tient compte des besoins des collectivités des Premières Nations manitobaines.</p>	<p>4^e trimestre (31 mars 2013)</p>	<p>Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2013</p> <p>Le bureau régional d'AADNC au Manitoba examine la façon dont les autres régions composent avec la capacité d'appoint et élaborent un plan de mise en œuvre pour harmoniser la gestion des urgences, qui relève de la Direction de la gouvernance et des affaires individuelles, avec la formation réciproque du personnel supplémentaire.</p> <p>SVE : En cours (se poursuit)</p>
<p>5. En consultation avec les bureaux régionaux d'AADNC, la DGUE doit mettre en place des procédures, des lignes directrices ou des protocoles clairs entourant l'évaluation des risques et l'aide en matière d'intervention d'urgence (par exemple, l'évacuation ou la lutte contre les inondations).</p>	<p>À partir des renseignements dont le Ministère dispose sur les collectivités des Premières Nations, y compris les plans de gestion des urgences locaux, l'expertise régionale et les rapports généraux d'évaluation et d'inspection des infrastructures du Ministère, AADNC concevra un modèle fondé sur les risques pour que les Premières Nations et lui puissent prendre les mesures d'atténuation qui s'imposent.</p> <p>Il incombe aux Premières Nations d'évaluer les risques locaux dans le cadre de leur plan de gestion des urgences. AADNC doit aider les Premières Nations à le faire. Au Manitoba, le bureau régional confiera</p>	<p>T1 2013-2014 (Base de données sur l'évaluation du risque)</p>	

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE
MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 2013**

Secteur des opérations régionales – Direction générale des infrastructures communautaires

Examen du rendement du Programme d'aide à la gestion des urgences pendant les inondations de 2011-2012 au Manitoba

DATE D'APPROBATION : 2012-06-23

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	cette tâche à la MANFF.		
<p>6. Une fois la structure de gouvernance et les procédures établies, la DGUE et le bureau régional d'AADNC au Manitoba doivent travailler avec des partenaires afin de mettre en place un système de gestion des urgences efficace pour les collectivités des Premières Nations du Manitoba.</p>	<p>AADNC va se pencher sur des façons de mettre en place un système de gestion des urgences efficace pour les collectivités des Premières Nations du Manitoba.</p> <p>AADNC va continuer à participer aux négociations bilatérales sur les ententes de services relativement à la gestion des urgences entre la province du Manitoba et la MANFF visant à aider les collectivités autochtones du Manitoba, et aux négociations concernant l'Accord d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) de Sécurité publique Canada.</p>	<p>En cours</p>	<p>État : En cours</p> <p>Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2013</p> <p>Aucun changement au 4^e trimestre</p> <p>SVE : En cours (se poursuit)</p>